



## **Lycée Rosa Luxemburg**

2 avenue Jean Moulin

66140 CANET-EN-ROUSSILLON  
Tel : 0468737201 Fax : 0468801710  
E-mail : ce.0660856x@ac-montpellier.fr

No de l'établissement :

**0660856X**

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/12/2022**

## **I - Ouverture de la séance**

En ce jour du 07/12/2022, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme GENEIX FLORENCE. La séance commence à 18 h 00.

Sont absents et excusés :

M. MAURETTE THIERRY (college 2), Mme REGNIER HELENE (Parents d'élèves), Mlle REMERAND CHLOE (Eleve) remplacée par M. MIGNOT DAVID (Eleve).

Sont absents et non excusés :

M. ALEXIS PIERRE FRANCOIS (Chargé de développement Pôle Nautisme), Mme CHAIX CAROLE (Mairie de Canet), Mlle COTTEREAU LILOU (Eleve), Mlle LARROQUE NOEMIE (Eleve), M. MANAS CHRISTOPHE (Conseiller Régional), M. MOLI SAMUEL (Conseiller Régional), M. PORTES JEAN MARIE (Intercommunalité ).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 21 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

ANNE MICHELE CRAPET

## ***II - L'ordre du jour***

### **Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration**

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

**Point N° 2 - MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU CA**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'administration approuve la modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>18</b>	Nombre de votes POUR :	<b>13</b>
Nombre d'abstention :	<b>4</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>1</b>

La délibération est adoptée.

## Point N° 3 - AFFAIRES FINANCIERES

### 3 - 1 - TARIFICATIONS

#### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'administration approuve les tarifications

#### Remarques et commentaires :

- Même tarif pour les ½ pensionnaires (région) et les commensaux.
- Tarif amphi doublé : 100 € la journée
- Charges communes : 25 % cantines, 35 % internat

#### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### 3 - 2 - CONTRAT AIR LIQUIDE

#### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise la chef d'établissement à signer le contrat avec AIR LIQUIDE

#### Remarques et commentaires :

- Besoin d'acheter des bouteilles d'argon pour réaliser des soudures
- Contrat 3 ans

#### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### 3 - 3 - ANNEXE VOYAGE CANCUN

#### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'administration approuve l'annexe financière de l'échange à Cancun

#### Remarques et commentaires :

- Etant donné l'erreur de l'agence comptable le voyage à Cancun coûte 300 € de plus qu'initialement prévu. Afin de maintenir le montant initialement prévu M TOMAS a versé 2000 € supplémentaires pour les visites mais ce montant reste insuffisant.

#### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### 3 - 4 - ANNEXE VOYAGE LONDRES

#### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'administration approuve l'annexe financière du voyage à Londres

#### Remarques et commentaires :

- L'agence demande 40 € / élève en plus, à cause de l'augmentation du billet de train (réserves non ouvertes). Elle prend une partie des frais à sa charge.
- Le lycée financera 20 € par élève à sa charge et les parents 20 €.
- Me CRAPET négocie 10 € par le lycée et 10 € sur les crédits d'enseignement.
- Me CRAPET précise que c'est une situation exceptionnelle pour sauver le voyage mais qu'il ne faut pas en faire une généralité

Arrivée M DASSET

#### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### 3 - 5 - PRESENTATION DU BUDGET 2023

#### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le budget 2023

#### Remarques et commentaires :

- Me GENEIX présente la position de la région. Pour l'année 2022, on est passé de 5 à 22 millions d'€ dans tous les établissements afin de couvrir trois vagues d'aides. C'est un montant considérable. Il sera nécessaire de réexaminer les fonds de roulement de chaque lycée. En juin, le lycée Rosa Luxemburg n'avait plus de crédits de viabilisation. En octobre, on a obtenu une aide de 45 000 € pour les factures. Cette aide continue et sera suivie en 2023 (+ 7% du budget global). Pour le lycée Rosa Luxemburg, l'aide est de + 16 % soit 54 000 € à cause des tarifs de l'énergie.

- M TOMAS présente la construction du budget (recettes et dépenses) :

Les recettes sont :

- Services Restauration et Hébergements :

M ROCA insiste sur la qualité des repas (équilibre et quantité)

M MELWIG insiste sur l'accueil et la qualité du service.

- Bourses nationales : ce sont des crédits d'Etat : les dépenses doivent être égales aux recettes.

- Taxe d'apprentissage :

Le lycée Rosa Luxemburg la percevra pour les BTS et les BAC pro jusqu'en juin 2023.

M LAGANE explique la nouvelle manière de récupérer la taxe d'apprentissage à partir de 2023. Les entreprises devront s'inscrire sur une plateforme. Il craint qu'elles ne le fassent pas et que la taxe d'apprentissage diminue fortement au fil

du temps.

• ALO :

Le coût de l'énergie va augmenter ainsi que celui des produits d'entretien pour les agents.

- Location internat en été : 20 000 €

Les dépenses sont :

• Vie de l'élève :

Elle dépend des crédits d'État (Recettes = dépenses)

L'aide psychologique apportée par un psychologue clinicien est maintenue. Elle est financée à 60 % par le lycée Rosa Luxemburg et à 40 % par la MDL.

• Activités pédagogiques réalisées par le lycée professionnel :

Cela dépend des objets confectionnés qui génèrent des dépenses et parfois quelques recettes.

• Transports scolaires pour aller à la piscine :

En raison de l'augmentation de coût de l'énergie, la compagnie Evasion catalane est passée de 51 € l'Aller et retour à 80 €. On passe donc de 18 000 € à 24 500 € pour l'année.

- M TOMAS présente le document RCBC. La masse salariale du lycée Rosa Luxemburg s'élève à 10 millions d'€.

- M TOMAS présente le FRAR qui est une aide à la restauration pour tous les élèves qui sont au forfait. Le lycée Rosa Luxemburg bénéficie d'une aide supplémentaire du conseil régional.

- M TOMAS précise la ventilation des frais de restauration. Sur un repas de 4,10 / élève, ce qui est dans l'assiette représente 2,17 €.

- M TOMAS précise que par ailleurs, le lycée finance 10 000 € pour l'accompagnement des voyages.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>21</b>	Nombre de votes POUR :	<b>21</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

**3 - 6 - PRINCIPE UTILISATION DES AVOIRS DETENUS AGENCE DE VOYAGES CLC**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve le principe de l'utilisation des avoirs agence CLC

**Remarques et commentaires :**

- Les avoirs pour le voyage à Malte non fait pendant le covid ont permis de régler le voyage à Malte cette année.
- Reversement par le GRETA des conventions

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>21</b>	Nombre de votes POUR :	<b>21</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

**3 - 7 - CONVENTION MLDS ANIMATION SPORT EMPLOI 66**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention MLDS SPORT EMPLOI 66

**Remarques et commentaires :**

- Intervenant extérieur pour la construction du projet solaire animation sport emploi 66.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>21</b>	Nombre de votes POUR :	<b>21</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

**3 - 8 - PRINCIPE DE REPARTITION DU REVERSEMENT GRETA**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve le principe de répartition du reversement GRETA

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>21</b>	Nombre de votes POUR :	<b>21</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

## **Point N° 4 - QUESTIONS DIVERSES**

### **4 - 1 - CREATION POSTE AGENT COMPTABLE**

#### **Pour information :**

- Me SANCHEZ évoque le problème de gestion dépenses / recettes et lit une lettre jointe au PV
  
- M TOMAS évoque les problèmes dus à l'agence comptable :
  - Le lycée est géré par un gestionnaire.
  - L'agence comptable se situe au lycée Arago qui assure la comptabilité générale.
  - M TOMAS est agent comptable depuis 1995.
  - En général une agence comptable gère 6 établissements mais Arago en gère 8.
  - La situation actuelle atteint la limite de rupture d'un service public.

### **4 - 2 - MAL ETRE DES ELEVES**

#### **Pour information :**

- L'état psychologique des élèves est très dégradé essentiellement à cause de parcours sup. De plus la réforme entraîne un stress permanent. Les professeurs, les parents et la vie scolaire gèrent le stress des élèves au quotidien.
  
- Les élèves du CVL ont un projet intitulé : « bien être et santé mentale des élèves » Ils souhaitent développer :
  - \* la prise de confiance en soi et l'assurance (peut-être en travaillant sur l'éloquence)
  - \* l'estime de soi et l'acceptation des différences chez les autres
  - \* l'engagement dans une association (Jardin de Babeuf)

### **4 - 3 - HORAIRES DE BUS**

#### **Pour information :**

- 1° STMG : pas de bus le mercredi à 15h40, une heure d'attente avant le bus de 16h40. En réexaminant la situation plus finement certains élèves auraient 3 heures de « trous ». La demande de modification est donc rejetée

### **III - Conclusion**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20 h 20.

**Le(s) responsable(s) de la prise de notes**

**ANNE MICHELE CRAPET**

**La Présidente**

**Mme GENEIX FLORENCE**